

Madame Françoise Sirol
A.P.V.Z.H.

1) Etang

Après plus de 2 ans de réunions, de concertations variées, dans un souci apparent de démocratie, "on" va nous présenter les solutions " décidées" sans nous, par des techniciens payés par des organismes dont nous ne pouvons que suspecter les objectifs, au vu des désordres dont ils sont la cause.

Nous savons déjà que les solutions envisagées pour sauver l'étang de Canet sont très insuffisantes et qu'elles vont maintenir dans l'étang 70 cm de limon colmaté, accumulé par 15 ans de gestion catastrophique.

Ceux qui vont prendre ces décisions seront tenus pour responsables des dégradations qui vont subvenir sur toute la zone périphérique de l'étang.

Maintenir le niveau des eaux actuel est de la folie. Bien sûr, cela a permis aux touristes de **voir l'étang en eau, cet été et de prendre de belles photos.**

Il est difficile de croire que c'est là le seul objectif des salariés de la communauté de communes, cela voudrait dire que sous des apparences de réflexion.....ils avaient pour objectif de nous faire "**avaler le principe de l'irréversibilité du comblement de l'étang**".

Ce serait une véritable imposture et nous avons du mal à l'admettre, même si tout porte à le croire. Et pourtant, rappelons nous:

Le grau n'a été ouvert qu'une petite semaine en 2003

Le grau n'a pas été ouvert en 2004

Nous devons prendre conscience de l'irresponsabilité des personnes en charge de ces dossiers et ne pas abdiquer devant la gravité de ces manquements

2) Le lido

Nous venons de constater que la prolongation du Boulevard de Front de mer à Canet-Sud a empiété de "60" mètres sur le Domaine maritime et que 3 bornes de ce dernier ont été arrachées. La Communauté de communes et le Conservatoire du Littoral **ne se sont pas manifestés.**

Or les conséquences sont extrêmement graves

A) Destruction totale de la dune de protection, alors que la mer avance (plus de 100 mètres), alors que les objectifs de l'Etat dans la Région sont clairs et obligent à

-Maitriser l'évolution du cordon littoral en maintenant le milieu dunaire et en préservant la richesse biologique et paysagère

-Maintenir la biodiversité à un haut niveau de qualité en assurant la préservation et la gestion des habitats

- Préserver les potentialités halieutiques, notamment, en préservant la qualité des eaux et les communications avec la mer

Que signifient les travaux entrepris au sein de Natura 2000, alors que personne n'a réagi ?

B) Construction d'un hôtel et d'un établissement de Thalassothérapie à "10"m de la limite haute du rivage

Ce terrain est dans le Périmètre de Natura 2000

Ce site fait également partie des zones notifiées à la Commission européenne dans le cadre de l'application des directives européennes dites "Oiseaux et habitats", dont le descriptif est fourni dans le document " complexe lagunaire de Canet"

Le Préfet a bien souligné que l'espace est proche du rivage et il n'est pas habilité à autoriser une quelconque construction ou installation sur une bande littorale de 100 mètres à compter de la limite haute du rivage

Le travail qui nous est demandé se borne-t-il à la pose de quelques mètres de ganivelles

?

Il est urgent de réfléchir sérieusement

3) Problème des rejets d'eau de pluie et d'eau de mer à Canet-Sud

Jusqu'à présent, les eaux de ruissellements allaient se déverser dans l'agouille qui longe le parc de l'Esparrou puis allaient à l'étang. Aujourd'hui, en cas de forte pluie, c'est l'étang, aux 3/4 comblé, qui se vide dans l'agouille et inonde ainsi les terres avoisinantes. Il est donc hors de question que les eaux de Canet-Sud continuent de se déverser dans l'agouille, d'autant que leur odeur pestilentielle laisse à penser qu'il ne s'agit pas que de l'eau de pluie.

Quant au bassin sensé épurer l'eau de mer ayant servi à alimenter les piscines, il sera inévitablement recouvert par la mer en cas de fort vent d'est et on ne peut pas, compte tenu de son peu de fiabilité, accepter que ces eaux aillent dans l'étang désormais saturé.

Ce point, aussi, nécessite une réflexion urgente